

CG45 E0001 Accessibilité du processus décisionnel de l'Église l'été 2025

Date réelle du document: août 9, 2025

Source: Conseil régional de l'Est de l'Ontario et de l'Outaouais

1. Quel est l'enjeu? Pourquoi cet enjeu est-il important?

Nous croyons en une Église adoptant une approche conciliaire plutôt que hiérarchique. Les membres de l'exécutif prennent des décisions à la demande des assemblées qu'ils ou elles servent, et non en tant qu'entités indépendantes dotées de pouvoir.

Nous croyons que Dieu appelle l'ensemble des membres de l'Église, laïques et ordonnés, à répondre à l'appel de l'Église dans son entièreté, et à se tenir au courant des décisions prises au sein des assemblées décisionnelles.

Nous croyons que les décisionnaires sont responsables devant le Dieu trinitaire et l'Église tout entière.

2. Quelle est la situation actuelle?

Actuellement, les assemblées décisionnelles et des membres de l'exécutif se réunissent à huis clos, laissant la communauté ecclésiale dans l'ignorance des discussions et des arguments (favorables et défavorables) qui mènent à la prise de décisions. Ce manque de transparence entrave non seulement la capacité des membres de l'Église à se tenir au courant de ce qui se passe, mais compromet également la responsabilité des décisionnaires vis-à-vis de l'église.

Si les procès-verbaux de ces réunions ne sont pas accessibles au public, les responsables paroissiaux et les autres membres de l'Église ne sont pas en mesure d'évaluer les processus de prise de décision et d'engager un dialogue constructif au sein des communautés de foi et des collectifs œcuméniques et interconfessionnels auxquels ils et elles participent.

3. Quelle est la recommandation?

1. Annuler la décision de tenir toutes les réunions de l'exécutif du Conseil général à huis clos.
2. Encourager toutes les autres assemblées décisionnelles à ne tenir leurs réunions à huis clos que lorsque cela est vraiment nécessaire.
3. Limiter la tenue de réunions à huis clos aux cas où cela est vraiment nécessaire, comme les enjeux relatifs au personnel où des personnes sont nommées et les négociations contractuelles avec des fournisseurs et d'autres communautés religieuses.
4. Veiller à ce que les procès-verbaux mentionnent la raison pour laquelle l'exécutif tient une séance à huis clos.

4. Comment cette proposition nous aide-t-elle à respecter les engagements de notre Église en matière d'équité?

1. Éliminer les barrières au sein de l'Église pour ceux et celles qui ne font pas partie de l'exécutif des assemblées décisionnelles.
2. Communiquer les raisons et les processus qui sous-tendent la prise de décision.
3. Veiller à ce que les personnes les plus touchées par les décisions soient informées de l'ensemble des raisons qui motivent les décisions prises.

For the body transmitting this proposal to the General Council:

Please select the appropriate option and provide the key discussion points for items being forwarded to the General Council:

- ☐ En accord
- ☐ En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- ☐ En désaccord, avec transmission de la proposition au Conseil général

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les transmettre à
GCinfo@united-church.ca

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Eastern Ontario Outaouais Regional Council](#)